

**DEPARTEMENT DES  
LANDES  
COMMUNE DE  
MESSANGES**

**Nombre de conseillers en  
fonction :**

**14**

**Nombre de conseillers  
présents :**

**13**

**Nombre de votants :**

**13**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 9 AVRIL 2024 à 18 heures 30**

**L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MESSANGES s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire**

**Présents :** BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES MF, VARTAVARIAN J, COUDRAY J, BOIREAU C, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, BAMBALERE M, LAVIELLE G, AROCENA U.

**Absents excusés :** LAUDOUAR E

**Secrétaire de séance :** BAMBALERE M.

**Date de convocation : 4 Avril 2024**

**Ordre du jour :**

**Affaire n° 1 : Approbation taux d'imposition 2024**

**Affaire n° 2-1 : Vote du Budget primitif 2024**

**Affaire n° 2-2 : Vote du Budget annexe forêt 2024**

**Affaire n° 3 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie**

**Affaire n° 4 : Demande de subvention dispositif Fonds d'Investissement Local- Acquisition d'un véhicule de surveillance des plages**

**Affaire n° 5 : Actualisation convention occupation bâtiment plage nord PESM/Commune**

**Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 Mars 2024 est arrêté à l'unanimité.

**Affaire n° 1 : Approbation taux d'imposition 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de voter les taux 2024 des taxes directes locales : la taxe foncière bâti, la taxe foncière non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires.

Monsieur le Maire présente les études financières et projections budgétaires permettant à l'assemblée de délibérer et propose le maintien des taux au titre de 2024.

Il précise que les recettes supplémentaires issues de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires permettront de financer le coût engendré par l'allongement d'un mois de la période de surveillance des plages.

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer pour l'année les taux comme suit

	<b>BASES 2024</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUITS</b>
<b>TAXE FONCIERE (BATI)</b>	2 627 000	27.88 %	732 408
<b>TAXE FONCIERE (NON BATI)</b>	84 000	37.61 %	31 592
<b>TAXE D'HABITATION (TH)</b>	1 681 000	9.05 %	152 131
<b>MAJORATION TAXE HABITATION (MTHS)</b>	1 681 000	60 %	91 279
		<i>Produit fiscal attendu</i>	<b>1 007 410</b>
		<i>Coefficient correcteur</i>	306 840
		<i>Produit fiscal réel attendu</i>	<b>700 570</b>

#### Affaire n° 2-1 : Vote du Budget primitif 2024

Madame CASTAGNET Pascale, 1<sup>ère</sup> adjointe aux finances présentent les propositions budgétaires au titre de l'année 2024

Entendu la présentation faite par Madame CASTAGNET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget primitif de l'exercice 2024

##### Investissement

Dépenses : **1 074 067,63**

Recettes : **1 171 509,17**

##### Fonctionnement

Dépenses : **2 331 583,49**

Recettes : **2 331 583,49**

Pour rappel, total budget :

##### Investissement

Dépenses : **1 186 662,86** (dont 112 695,23 de RAR)

Recettes : **1 186 662,86** (dont 15 169,69 de RAR)

##### Fonctionnement

Dépenses : **2 331 583,49** (dont 0,00 de RAR)

Recettes : **2 331 583,49** (dont 0,00 de RAR)

#### Affaire n° 2-2 : Vote du Budget annexe forêt 2024

Madame CASTAGNET Pascale, 1<sup>ère</sup> adjointe aux finances présentent les propositions budgétaires au titre de l'année 2024

Entendu la présentation faite par Madame CASTAGNET, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le budget annexe forêt de l'exercice 2024

Investissement

Dépenses :	0,00
------------	------

Recettes :	0,00
------------	------

Fonctionnement

Dépenses :	64 497,67
------------	-----------

Recettes :	64 497,67
------------	-----------

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses :	0,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	64 497,67 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	64 497,67 (dont 0,00 de RAR)

**Affaire n° 3 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la commune de Messanges peut ouvrir une ligne de trésorerie. L'ouverture d'une ligne de trésorerie permet, en cas de décalage entre le mandattement des dépenses et la perception des recettes, de couvrir les besoins nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Après étude des offres reçues, la proposition de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique apparaît la plus intéressante.

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'approuver l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique au taux EURIBOR 3 Mois MM + marge 0.6% pour un montant de 100 000 € et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous les documents afférents à ce dossier.

**Affaire n° 4 : Demande de subvention dispositif Fonds d'Investissement Local- Acquisition d'un véhicule de surveillance des plages**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le fonds d'investissement local (FIL) constitue une participation financière versée sur le fondement de l'article L. 5214-16-V du CGCT, par la communauté de communes MACS aux communes membres pour la réalisation d'un équipement.

Le FIL a pour objectif de soutenir les communes dans leurs opérations d'investissement de tout ordre.

Monsieur le Maire précise que, considérant la vétusté d'un des deux véhicules permettant d'assurer la surveillance des plages il est nécessaire d'acquérir un nouvel équipement. Il présente la proposition de Gauthier SP pour l'acquisition d'un SVV CAN-AM TRAXTER.

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du dispositif Fonds d'investissement local au taux le plus élevé possible soit au maximum de 40 % du montant de l'investissement restant à la charge de la commune déduction faite des subventions et aides et ce, sur un montant total s'élevant à **14 482,43 € HT soit 17 376,16 € TTC, soit une subvention de 5 792,97 €.**

**Affaire n° 5 : Actualisation convention occupation bâtiment plage nord PESM/Commune**

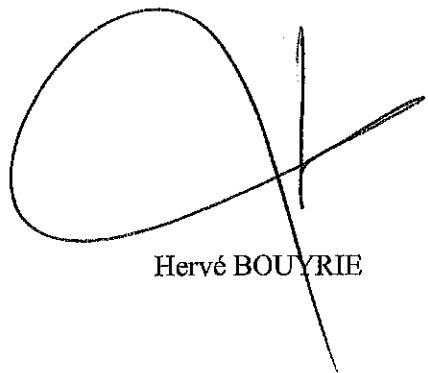
Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que La Commune de Messanges met à la disposition du Pôle des écoles de surf de Messanges (P.E.S.M) une partie des espaces publics communaux, sur la dune des plages Nord et Sud de Messanges : un local, partie du bâtiment, une partie de la terrasse et un emplacement pour 4 containers de stockage à la Plage Nord ; un local à la Plage Sud.

Monsieur le Maire présente les termes de la sous-concession d'occupation, consécutive à la reconstruction du bâtiment plage nord. Il propose le montant de redevance suivant :  
une redevance annuelle pour l'occupation des plages Nord et Sud, soit 20 180 €  
une redevance annuelle pour la mise à disposition des containers soit 2 421 € (807 € par container).

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de la sous-concession temporaire d'occupation entre le PESM et la commune de Messanges.

*L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 19h45*

Le Maire



Hervé BOUYRIE

Le secrétaire de séance



Michel BAMBALERE